

Redemptoris custos

Le gardien du Rédempteur,

3^{ème} semaine

2^{ème} partie

Le dépositaire du mystère de Dieu

4. Lorsque Marie, peu après l'Annonciation, se rendit dans la maison de Zacharie pour rendre visite à sa parente Elisabeth, elle entendit, au moment où elle la saluait les paroles prononcées par Elisabeth "remplie de l'Esprit Saint" (Lc 1, 41). Après la parole qui rejoignait la salutation de l'Ange de l'Annonciation, Elisabeth dit: "*Bienheureuse celle qui a cru en l'accomplissement de ce qui lui a été dit de la part du Seigneur*" (Lc 1, 45). Ces paroles ont été le fil conducteur de l'encyclique *Redemptoris Mater* par laquelle j'ai voulu approfondir l'enseignement du Concile Vatican II qui déclare: "*La bienheureuse Vierge avança dans son pèlerinage de foi, gardant fidèlement l'union avec son Fils jusqu'à la Croix*",⁵ "précédant"⁶ tous ceux qui, par la foi, suivent le Christ.

Or, au début de ce pèlerinage, *la foi de Marie rencontre la foi de Joseph*. Si Elisabeth a dit de la Mère du Rédempteur: "Bienheureuse celle qui a cru", on peut en un sens attribuer aussi cette béatitude à Joseph, car il a répondu affirmativement à la parole de Dieu quand elle lui a été transmise en ce moment décisif. Joseph, il est vrai, n'a pas répondu à l'"annonce" de l'Ange comme Marie, mais il "fit ce que l'Ange du Seigneur lui avait prescrit: il prit chez lui son épouse". *Ce qu'il fit est pure obéissance à la foi*" (cf Rm 1, 5; 16; 26; 2 Co 10, 5-6).

On peut dire que *ce que fit Joseph* l'unit d'une manière toute spéciale à la foi de Marie: *il accepta* comme une vérité venant de Dieu *ce qu'elle avait déjà accepté* lors de l'Annonciation. Le Concile dit: "A Dieu qui révèle est due l'obéissance de la foi" par laquelle l'homme s'en remet tout entier et librement à Dieu dans "un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle" et dans un assentiment volontaire à la révélation qu'il fait".⁷ Cette phrase, qui touche à l'essence même de la foi, *s'applique parfaitement à Joseph de Nazareth*.

5. Il devient donc *d'une façon singulière le dépositaire du mystère* "tenu caché depuis les siècles en Dieu" (cf. Ep 3, 9), de même que Marie le devint, en ce moment décisif appelé par l'Apôtre "*la plénitude du temps*", lorsque "Dieu envoya son Fils, né d'une femme", afin de "racheter les sujets de la Loi", pour "leur conférer l'adoption filiale" (cf. Ga 4, 4-5). "Il a plu à Dieu – dit le Concile – dans sa sagesse et sa bonté de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa colonté (cf. Ep 1, 9) grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l'Esprit Saint auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cf. Ep 2, 18; 2 P 1, 4)".⁸

Joseph est, avec Marie, le premier dépositaire de ce mystère divin. En même temps que Marie – et aussi en rapport avec Marie – *il participe à la phase culminante de cette révélation que Dieu fait de lui-même dans le Christ*, et il y participe dès le premier commencement. En ayant devant les yeux le texte des deux évangélistes Matthieu et Luc, on peut dire également que Joseph est le premier à *participer à la foi de la Mère de Dieu*, et qu'ainsi il soutient son épouse dans la foi à l'Annonciation divine. Il est aussi celui qui est placé le premier par Dieu sur le chemin du "pèlerinage de foi" sur lequel Marie – surtout à partir du Calvaire et de la Pentecôte – sera la première d'une manière parfaite.⁹

⁵ Const.dog. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n.58

⁶ Cf. *ibid*, n.63

⁷ Const. Dogm. sur la Révélation divine *Rei Verbum*, n.5

⁸ *Ibid.*, N. 2

⁹ Cf Conc. Oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 63

6. Le chemin personnel de Joseph, *son pèlerinage de foi se conclura le premier*, c'est-à-dire avant que Marie ne se tienne au pied de la Croix sur le Golgotha et avant que, le Christ étant retourné vers son Père, elle ne se retrouve au Cénacle de la Pentecôte le jour où fut manifestée au monde l'Eglise, née de la puissance de l'Esprit de vérité. Cependant, *le chemin de foi de Joseph suit la même direction*, il reste totalement déterminé par le même mystère dont il était, avec Marie, devenu le premier dépositaire; L'Incarnation et la Rédemption constituent une unité organique et indissoluble dans laquelle "l'économie de la Révélation comprend des événements et des paroles intimement unis entre eux".¹⁰ En raison de cette unité précisément, le Pape Jean XXIII, qui avait une grande dévotion envers saint Joseph, décida que dans le canon romain de la messe, mémorial perpétuel de la Rédemption, son nom serait ajouté à côté de celui de Marie, avant les Apôtres, les Souverains Pontifes et les Martyrs.¹¹

LE SERVICE DE LA PATERNITE

7. Comme il résulte des textes évangéliques, le mariage de Marie est le fondement juridique de la paternité de Joseph. C'est pour assurer une présence paternelle auprès de Jésus que Dieu choisit Joseph comme époux de Marie. Il s'ensuit que la paternité de Joseph – relation qui le place le plus près possible du Christ, fin de toute élection et de toute prédestination (cf. *Rm* 8, 28-29) – passe par le mariage avec Marie, c'est-à-dire par la famille.

Tout en affirmant clairement que Jésus a été conçu par le fait de l'Esprit Saint et que dans ce mariage la virginité a été préservée (cf. *Mt* 1, 18-25; *Lc* 1, 26-38), les évangélistes appellent Joseph l'époux de Marie et Marie l'épouse de Joseph (cf. *Mt* 1, 16. 18-20. 24; *Lc* 1, 27; 2, 5).

Pour l'Eglise aussi, s'il est important de proclamer *la conception virginale de Jésus*, il est non moins important de défendre *le mariage de Marie avec Joseph* car, juridiquement, c'est de lui que dépend la paternité de Joseph. On comprend alors pourquoi les générations ont été énumérées selon la généalogie de Joseph: "Pourquoi – se demande St Augustin – n'auraient-elles pas dû être celles de Joseph? Joseph n'était-il pas l'époux de Marie? (..) L'Écriture affirme, par la voix autorisée de l'Ange qu'il était son époux. *Ne crains pas*, dit-il, *de prendre chez toi Marie, ton épouse: ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint*. Il reçoit l'ordre de donner à l'enfant son nom, bien qu'il ne soit pas né de lui. *Elle enfantera un fils*, dit-il, *auquel tu donneras le nom le nom de Jésus*. L'Écriture sait bien que Jésus n'est pas né de Joseph, puisque, alors qu'il était préoccupé au sujet de la maternité de Marie, il lui est dit: *cela vient de l'Esprit Saint*. Et pourtant, l'autorité paternelle ne lui est pas enlevée puisqu'il lui est ordonné de donner à l'enfant son nom. Enfin, la Vierge Marie elle-même, qui a bien conscience de ne pas avoir conçu le Christ par l'union conjugale avec lui, l'appelle cependant *père du Christ*".¹²

Le *fils de Marie* est aussi *fils de Joseph* en vertu du lien matrimonial qui les unit: "En raison de ce mariage fidèle, ils méritèrent *tous les deux* d'être appelés les parents du Christ, non seulement elle, d'être appelée sa mère, mais lui aussi, d'être appelé son père, de même qu'époux de sa mère, car il était *l'un et l'autre par l'Esprit* et non par la chair".¹³ Dans ce mariage, il ne manqua rien de ce qui était nécessaire pour le constituer: "En ces père et mère du Christ se sont réalisés tous les biens du mariage: la progéniture, la fidélité, le sacrement. Nous connaissons la *progéniture*, qui est le Seigneur Jésus lui-même; la *fidélité*, car il n'y a aucun adultère; le *sacrement*, car il n'y a aucun divorce."¹⁴

Quand ils analysent la nature du mariage, saint Augustin comme saint Thomaas considèrent constamment qu'elle réside dans l'"union indivisible des esprits", dans l'"union des coeurs", dans le

¹⁰ Conc.Oecum. Vat. II, Const. dogm. sur la Révélation divine *Dei Verbum*, n. 2

¹¹ S. Congr.des Rites, Décret *Novis hisce temporibus* (13 novembre 1962): AAS 54 (1962), p. 873

¹² S. Augustin, Sermo 51, 10, 16: PL38, 342

¹³ S. Augustin, *De nuptiis et concupiscentia*, I, 11, 12: PL 44, 421; cf. *De consensu evangelistarum*, II, 1,2: PL 34, 1071; *Contra Faustum*, III, 2: PL 42, 214

¹⁴ S. Augustin, *De nuptiis et concupiscentia*, I, 11, 13: PL 44, 421; cf. *Contra Iulianum*, V, 12, 46: PL 44, 810

"consentement",¹⁵ tous éléments qui se sont manifestés d'une manière exemplaire dans ce mariage. Au point culminant de l'histoire du salut, quand Dieu révèle son amour pour l'humanité par le don du Verbe, c'est précisément le *mariage de Marie et de Joseph* qui réalise en pleine "liberté" le "don sponsal de soi" en accueillant et en exprimant un tel amour.¹⁶ Dans cette grande entreprise du renouvellement de toutes choses dans le Christ, le mariage, lui aussi purifié et renouvelé, devient une réalité nouvelle, un sacrement de la Nouvelle Alliance. Et voici qu'au seuil du Nouveau testament comme à l'entrée de l'Ancien se dresse un couple. Mais tandis que celui d'Adam et Eve fut la source du mal qui a déferlé sur le monde, celui de Joseph et de Marie est le sommet d'où la sainteté se répand sur toute la terre. Le Sauveur a commencé l'oeuvre du salut par cette union virginale et sainte où se manifeste sa toute-puissante volonté de *purifier et sanctifier la famille*, ce sanctuaire de l'amour et ce berceau de la vie".¹⁷

Que d'enseignement en découlent aujourd'hui pour la famille! Puisque, "en définitive, l'essence de la famille et ses devoirs sont définis par l'amour" et que "la famille reçoit la mission de garder, de révéler et de communiquer l'amour, reflet vivant et participation réelle de l'amour du Christ Seigneur pour l'Eglise son épouse",¹⁸ c'est dans la sainte Famille, cette "Eglise en miniature"¹⁹ par excellence, que toutes les familles chrétiennes doivent trouver leur reflet; En elle, en effet, "par un mystérieux dessein de Dieu, le Fils de Dieu a vécu caché durant de longues années. Elle est donc le prototype et l'exemple de toutes les familles chrétiennes".²⁰

8. Saint Joseph a été appelé par Dieu à servir directement la personne et la mission de Jésus *en exerçant sa paternité*: c'est bien de cette manière qu'il coopère dans la plénitude du temps au grand mystère de la Rédemption et qu'il est véritablement "ministre du salut".²¹ Sa paternité s'est exprimée concrètement dans le fait "d'avoir fait de sa vie un service, un sacrifice au mystère de l'Incarnation et à la mission rédemptrice qui lui est liée; d'avoir usé de l'autorité légale qui lui revenait sur la sainte Famille, pour lui faire le don total de lui-même, de sa vie, de son travail; d'avoir converti sa vocation humaine à l'amour familial en une oblation surnaturelle de lui-même, de son cœur et de toutes ses forces à l'amour mis au service du Messie qui naquit dans sa maison".²²

La liturgie rappelle qu'"à saint Joseph a été confiée la garde des mystères du salut à l'aube des temps nouveaux",²³ et elle précise qu'"il fut le serviteur fidèle et prudent à qui Dieu confia la sainte Famille pour qu'il veille comme un père sur son Fils unique".²⁴ Léon XIII souligne la sublimité de cette mission: "Joseph brille entre tous par la plus auguste dignité, parce qu'il a été, de par la volonté divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents".²⁵

Il serait inconcevable qu'à une tâche aussi élevée ne corresponde pas les qualités voulues pour bien l'accomplir. Il convient donc de reconnaître que Joseph eut à l'égard de Jésus, "par un don

¹⁵ Cf. S. Augustin, *Contra Faustum*, XXIII, 8: PL 42, 470-471; *De consensu evangelistarum*, II, 1, 3: PL 34, 1072; *Sermo* 51, 13, 21: PL 38, 344-345; S. Thomas, *Somme theol.* III, q. 29, a. 2 in conclus.

¹⁶ Cf. *Allocutions* des 9 et 16 janvier, et 20 février 1980: *Insegnamenti*, III/1 (1980), pp 88-92; 148-152; 428-431

¹⁷ Paul VI, *Allocution aux "Equipes Notre-Dame"* (4 mai 1970), N. 7: AAS 62 (1970), p. 431; Une présentation analogue de la Famille de Nazareth comme modèle parfait de la communauté familiale se trouve, par ex. dans Léon XIII, *Lettre Apost. Neminem fugit* (14 juin 1892): *Leonis XIII .M. Acta*, XII (1892), pp. 149-150; Benoît XV, *Motu proprio Bonum sane* (25 juillet 1920): AAS 12 (1920), pp. 313-317

¹⁸ Exhort. apost. *Familiaris consortio* (22 novembre 1981), n. 17: AAS 74 (1982), p. 100

¹⁹ *Ibid.*, N. 49: *lc.*, p. 140; cf Conc. Oecum. Vat. II, Const. dog. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 11; Décrets sur l'Apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem*, n. 11

²⁰ Exhort. apost. *Familiaris consortio* (22 novembre 1981), n. 85: *lc.*, pp. 189-190 (texte français: n. 86)

²¹ Cf. St. Jean Chrysostome, *homélie sur S. Matth.* V, 3: PG 57, 57-58

²² Paul VI, *Allocution du 19 mars 1966*: *Insegnamenti*, IV (1966), p. 110

²³ Cf. *Missel romain*, *Collecte de la solennité de saint Joseph, époux de la Vierge Marie*

²⁴ Cf. *Ibid.*, *Préface de la solennité de saint Joseph, époux de la Vierge Marie*

²⁵ Encyclique *Quamquam pluries* (15 août 1889): *lc.*, p. 178

spécial du ciel, tout l'amour naturel, toute l'affectueuse sollicitude que peut connaître un cœur de père".²⁶

En même temps que la puissance paternelle sur Jésus, Dieu a aussi accordé à Joseph l'amour correspondant, cet amour qui a sa source dans le Père, "de qui toute paternité, au ciel et sur la terre, tire son nom" (*Ep 3, 15*).

Dans les Évangiles est clairement décrite la tâche de père qui est celle de Joseph à l'égard de Jésus. En effet, le salut, qui passe par l'humanité de Jésus, se réalise dans des gestes qui font partie de la vie familiale quotidienne, en respectant l'"abaissement" inhérent à l'économie de l'Incarnation. Les évangélistes sont très attentifs à montrer que, dans la vie de Jésus, rien n'a été laissé au hasard et que tout s'est déroulé selon un plan divin préétabli. La formule souvent répétée: "Cela advint pour que s'accomplît..." et la référence de l'évènement décrit à un texte de l'Ancien Testament tendent à souligner l'unité et la continuité du projet, qui atteint son accomplissement dans le Christ.

Par l'Incarnation, les "promesses" et les "figures" de l'Ancien Testament deviennent des "réalités": les lieux, les personnes, les évènements et les rites s'entremêlent selon des ordres divins précis, transmis par le ministère des anges et reçus par des créatures particulièrement sensibles à la voix de Dieu. Marie est l'humble servante du Seigneur, préparée de toute éternité à la mission d'être Mère de Dieu; Joseph est celui que Dieu a choisi pour être "l'ordonnateur de la naissance du Seigneur";²⁷ celui qui a la charge de pourvoir à l'entrée "dans l'ordre" du Fils de Dieu dans le monde, en respectant les dispositions divines des lois humaines. Toute la vie "privée" ou "cachée" de Jésus est confiée à sa garde.

LE RECENSEMENT

9. En se rendant à Bethléem pour le recensement, conformément aux ordres de l'autorité légitime, Joseph accomplit à l'égard de l'enfant la tâche importante et significative d'inscrire officiellement le nom de "Jésus, fils de Joseph de Nazareth" (cf. Jn 1, 45) à l'état civil de l'empire. Cette inscription manifeste clairement l'appartenance de Jésus au genre humain, comme homme parmi les hommes, citoyen de ce monde, sujet de la loi et des institutions civiles, mais aussi "*sauveur du monde*". Origène décrit bien la signification théologique inhérente à ce fait historique, qui est loin d'être marginal: "A quoi me sert ce récit qui raconte à la fois "le premier recensement" de l'univers entier au temps de l'empereur César Auguste, le voyage de "Joseph, accompagné de Marie son épouse enceinte", allant, au milieu de tout le monde, se faire inscrire sur les listes du cens et la venue au monde de Jésus, avant la fin du recensement? Pour qui y regarde de plus près, ces évènements sont le signe d'un mystère: il a fallu que le Christ aussi fut recensé dans ce dénombrement de l'univers, parce qu'il voulait être inscrit avec tous pour sanctifier tous les hommes, et être mentionné sur le registre avec le monde entier pour offrir à l'univers de vivre en communion avec lui; il voulait, après ce recensement, recenser tous les hommes avec lui sur "le livre des vivants", et tous ceux qui auront cru en lui les "inscrire dans les cieux" avec les saints de Celui à qui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen".

LA NAISSANCE A BETHLEEM

10. Dépositaire du "mystère caché depuis les siècles en Dieu" et qui commence à se réaliser à ses yeux lorsque vient "la plénitude du temps", *Joseph est avec Marie, en la nuit de Bethléem, le témoin privilégié de la venue au monde du Fils de Dieu. Ainsi s'exprime saint Luc: "Or il advint, comme ils étaient là, que les jours furent accomplis où elle devait enfanter. Elle enfanta son fils*

²⁶ Pie XII, *Radio message* aux étudiants catholiques des États-Unis d'Amérique (19 février 1958): AAS 50 (1958), p. 174

²⁷ Origène, *Homélie XIII sur S. Luc*, 7: S; Ch. 87, pp. 214-215

²⁸ Origène, *Homélie XI sur S. Luc*, 6: S. Ch. 87, pp. 195-197

premier-né, l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'ils manquaient de place dans la salle (Lc 2, 6-7)

Joseph fut le *témoin oculaire* de cette naissance survenue dans des conditions humainement humiliantes, première annonce du "dépouillement" (cf. Ph 2, 5-8) auquel le Christ consent librement pour la rémission des péchés. En même temps, il fut le *témoin de l'adoration des bergers*, arrivés sur le lieu de la naissance de Jésus après que l'ange leur eut porté cette grande et heureuse nouvelle (cf. Lc 2, 15-16); plus tard, il fut aussi le *témoin de l'hommage rendu par les Mages venus d'Orient* (cf. Mt 2, 11).

LA CIRCONCISION

11. La circoncision d'un fils était le premier devoir religieux du père: par ce rite (cf Lc 2, 21), Joseph exerce son droit et son devoir à l'égard de Jésus.

Le principe selon lequel tous les rites de l'Ancien Testament ne sont que l'ombre de la réalité (cf. He, 9, 9-10; 10) fait comprendre pourquoi Jésus les accepte. Comme pour les autres rites, celui de la circoncision trouve en Jésus son "accomplissement". L'alliance de Dieu avec Abraham, dont la circoncision était le signe (cf. Gn 17, 13), atteint en Jésus son plein effet et sa réalisation parfaite, car Jésus est le "oui" de toutes les anciennes promesses (cf. 2 Co 1, 20)

L'IMPOSITION DU NOM

12. A l'occasion de la circoncision, Joseph donne à l'enfant le nom de Jésus. Ce nom est le seul nom dans lequel se trouve le salut (cf. Ac. 4, 12); et sa signification avait été révélée à Joseph au moment de son "annonciation": Tu lui donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera le peuple de ses péchés" (Mt 1, 21). En lui donnant son nom, Joseph manifeste sa paternité légale à l'égard de Jésus, et, en prononçant ce nom, il proclame la mission de sauveur qui est celle de l'enfant.

LA PRESENTATION DE JESUS AU TEMPLE

13. Ce rite, rapporté par Luc (2, 2ss.), comprend le rachat du premier-né et éclaire le futur épisode de Jésus resté au Temple à l'âge de douze ans.

Le rachat du premier-né est un autre devoir du père, que Joseph accomplit. Le premier-né représentait le peuple de l'Alliance, racheté de l'esclavage pour appartenir à Dieu. Sur ce plan aussi, non seulement Jésus, qui est le véritable "prix du rachat" (cf. 1 Co 6, 20; 7,23; 1 P 1, 19), "accomplit" le rite de l'ancien Testament, mais il le dépasse en même temps; en effet, il n'est pas un sujet de rachat mais l'autorité même du rachat.

L'évangéliste note que "son père et sa mère étaient dans l'étonnement de ce qui se disait de lui" (Lc 2, 33), et en particulier de *ce que dit Syméon* dans son cantique adressé à Dieu, où il présente Jésus comme le "salut préparé par Dieu à la face de tous les peuples", "lumière pour éclairer les nations et gloire de son peuple Israël"; et aussi, un peu plus loin, "signe en butte à la contradiction" (cf. Lc 2, 30-34)

LA FUITE EN EGYPTTE

14. Après la présentation au temple, l'évangéliste Luc note: "Quand ils eurent accompli tout ce qui était conforme à la Loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, à Nazareth, leur ville. Cependant l'enfant grandissait, se fortifiait et se remplissait de sagesse. Et la grâce de Dieu était sur lui" (Lc 2, 39-40).

Mais, selon le texte de Matthieu, avant ce retour en Galilée il faut placer un événement très important, pour lequel la divine Providence recourt encore à Joseph: "Après leur départ (des mages), voici que l'Ange du Seigneur apparaît en songe à Joseph et lui dit: "Lève-toi, prends avec toi l'enfant et sa mère, et fuis en Egypte; et restes-y jusqu'à ce que je te dise. Car Hérode va rechercher l'enfant pour le faire périr" (Mt 2; 13). Lorsque les mages étaient venus de l'Orient, Hérode avait

appris la naissance du "roi des Juifs" (Mt 2, 2). Et quand les mages s'en allèrent, il "envoya mettre à mort, dans Bethléem et dans tout son territoire, tous les enfants de moins de deux ans" (Mt 2, 16). Ainsi, en les tuant tous il voulait tuer ce nouveau né, "roi des juifs", dont il avait entendu parler durant la visite des mages à sa cour. Alors Joseph, après avoir entendu l'avertissement en songe, "prit avec lui l'enfant et sa mère, de nuit, et *se retira en Egypte*; et il resta là *jusqu'à la mort d'Hérode*, pour que s'accomplisse cet oracle prophétique du Seigneur: "D'Egypte j'ai appelé mon fils" (Mt 2, 14-15; cf Os 11, 1).

La route du retour de Jésus de Bethléem à Nazareth passa donc par l'Egypte. De même qu'Israël avait, "de l'état d'esclavage", pris le chemin de l'exode pour commencer l'Ancienne Alliance, de même *Joseph, dépositaire et coopérateur du mystère providentiel de Dieu*, veille aussi en exil sur celui qui réalise la Nouvelle Alliance.

LA PRESENCE DE JESUS AU TEMPLE

15. Dès l'Annonciation, Joseph, en un sens, se trouva avec Marie *au centre du mystère* caché depuis les siècles en Dieu et qui avait pris chair: "*Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous*" (Jn 1, 14). Il a habité parmi les hommes, et le lieu de sa présence a été *la sainte Famille de Nazareth*, l'une des nombreuses familles de cette petite ville de Galilée, l'une des nombreuses familles de la terre d'Israël. Là, Jésus grandissait, il "se fortifiait et se remplissait de sagesse. Et la grâce de Dieu était sur lui" (Lc 2, 40). Les Evangiles résumant en peu de mots *la longue période de la vie "cachée"* pendant laquelle Jésus se prépare à sa mission messianique. Un seul moment est soustrait à cette "discretion" et il est écrit par l'*Evangile de Luc: la Pâque de Jérusalem, lorsque Jésus avait douze ans*.

Jésus participa à cette fête comme jeune pèlerin, avec Marie et Joseph. Et voici que, "une fois les jours de la fête écoulés, alors qu'ils s'en retournaient, l'enfant Jésus resta à Jérusalem à l'insu de ses parents" (Lc 2, 43). Au bout d'un jour, ils se rendirent compte de son absence et commencèrent à le rechercher "parmi leurs parents et connaissances": "et il advint alors, au bout de trois jours, qu'ils le trouvèrent dans le Temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant; et tous ceux qui l'entendaient étaient stupéfaits de son intelligence et de ses réponses" (Lc 2, 46-47). Marie lui demande: "Mon enfant, pourquoi nous as-tu fait cela? Vois! Ton père et moi, nous te cherchons, angoissés" (Lc 2, 48). Jésus leur fit une telle réponse qu'"ils ne comprirent pas sa parole" Il avait dit: "Pourquoi donc me cherchiez vous? Ne saviez vous pas que *je dois être dans la maison de mon Père?*" (Lc 2, 49-50).

Cette réponse fut entendue de Joseph, dont Marie venait de dire "ton père". Tout le monde, en effet, disait et pensait que Jésus "était, à ce qu'on croyait, fils de Joseph" (Lc 3, 23). La réponse de Jésus au Temple n'en devait pas moins raviver dans la conscience du "père présumé" ce qu'il avait entendu une nuit, douze ans plus tôt: "Joseph, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse: *ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint*". Dès lors, il savait qu'il était le dépositaire du mystère de Dieu, et Jésus, à douze ans, *évoqua précisément ce mystère*: "Je dois être dans la maison de mon Père".

LA SUBSISTANCE ET L'EDUCATION DE JESUS A NAZARETH

16. La croissance de Jésus "en sagesse", en taille et en grâce" (Lc 2, 52) s'accomplit dans le cadre de la sainte Famille, sous les yeux de Joseph qui avait la haute tâche d'"élever" c'est-à-dire de nourrir Jésus, de la vêtir et de lui apprendre la Loi et un métier, conformément aux devoirs qui reviennent au père.

Dans le sacrifice eucharistique, l'Eglise vénère la mémoire de la bienheureuse Marie toujours Vierge, mais aussi de saint Joseph²⁹ car "il a nourri celui que les fidèles devaient manger comme Pain de la vie éternelle".³⁰

²⁹ Cf. *Missel romain, prière eucharistique n. 1*

³⁰ Sacror. Rituum Congreg., Décret *Quemadmodum Deus* (8 décembre 1870): *L.c.*, p. 282

Pour sa part, Jésus "leur était soumis" (*lc 2, 51*), payant respectueusement de retour les attentions de ses "parents". Ainsi voulait-il sanctifier les devoirs de la famille et du travail qu'il exécutait aux côtés de Joseph.